Après un accident, le syndrome de stress post-traumatique

Compte Test - 2014-08-08 11:13:00 - Vu sur pharmacie.ma

À la suite d'un traumatisme, deux syndromes sont décrits: le syndrome post-commotionnel (SPC), qui survient après un traumatisme crânien léger, et le syndrome de stress post-traumatique (SSPT), rencontré chez les personnes exposées à une situation stressante au cours de laquelle leur vie, ou celle d'une autre personne, est mise en danger.

L'équipe d'Emmanuel Lagarde, directeur de recherche Inserm au centre de recherche "épidémiologie et biostatistique" (Inserm/université de Bordeaux) a étudié le devenir de 1300 personnes admises aux urgences entre 2007 et 2009 pour un traumatisme. Dans cette étude, 1 300 personnes admises aux urgences du centre hospitalier de Bordeaux entre 2007 et 2009 ont été contactées 3 mois après leur accident. Plus de 500 souffraient d'un traumatisme crânien léger lors de leur admission à l'hôpital, les autres de blessures diverses, toutes avec une gravité légère ou modérée. Les chercheurs ont mesuré la survenue de 36 symptômes qui entrent dans les définitions du SPC ou du SSPT.

"Le syndrome post-commotionnel (SPC) ne mérite pas son nom puisque, d'une part, les symptômes qui le composent ne sont pas spécifiques au traumatisme crânien et que, d'autre part, ils ne surviennent pas de manière concomitante. Il semble que le SPC ne soit en réalité qu'une partie du syndrome de stress post-traumatique." explique Emmanuel Lagarde.

Les résultats obtenus permettent également de mieux comprendre le syndrome de stress post-traumatique, encore mal décrits dans le domaine non militaire. En population générale, ce syndrome survient chez 2 % des personnes blessées, mais ce chiffre passe à 9 % lorsque le traumatisme est crânien. Par ailleurs, il est plus fréquent chez les femmes et chez les personnes ayant eu un accident de la route ou subi une agression. L'apparition du SSPT est aussi influencée par l'état de santé physique et mental de la victime avant l'accident. Toutes ces informations peuvent permettre au médecin de déterminer si une prise en charge précoce doit être mise en ½uvre.

Cette étude bouleverse la classification des plaintes post-traumatiques car elle remet également en question l'existence même du syndrome post-commotionnel. Celui-ci ne serait qu'une partie du syndrome de stress post-traumatique. Mais ces résultats ne remettent pas en question la réalité de la souffrance d'un nombre important de personnes touchées par ces syndromes, pour lesquelles les symptômes persistent et ont un impact conséquent sur leur qualité de vie.